

**Le régime
des retraites
de l'État**

2018



2,1 millions
d'agents en activité



55 milliards d'euros
de pensions versées



2,4 millions
de retraités

Le régime des retraites de l'État

Le régime des retraites de l'État est le deuxième régime de retraite en France en importance des prestations versées après le régime général de l'assurance vieillesse, l'Assurance retraite.

Le service des retraites de l'État, SRE, service à compétence nationale de la Direction Générale des Finances Publiques, est l'opérateur du régime des pensions civiles et militaires de retraite, et des autres avantages viagers servis par l'État. Il enregistre les droits à retraite des fonctionnaires civils et militaires durant toute la carrière.

Le SRE collecte les éléments de carrière et de droits à pension chaque année, tient les comptes individuels de retraite et les corrige sur demande des usagers. Il reçoit les demandes de pension, vérifie les droits, calcule et concède les pensions.

Il assure l'accueil, le conseil et l'information à tous les assurés du régime. Il exerce l'expertise juridique et statistique.

Il pilote et coordonne 17 centres de gestion retraites répartis sur le territoire français métropolitain (12 et un pour l'étranger) et ultra-marin (4), qui gèrent et payent les 2,4 millions de pensionnés et 1 million d'autres bénéficiaires.

Il gère le régime des retraites de l'État via le compte d'affectation spéciale Pensions (CAS Pensions).

2 portails pour :

Faciliter l'accès à l'information
sur la réglementation du régime
des retraites de l'État

retraitesdeletat.gouv.fr

Simplifier les démarches
de ses usagers

ensap.gouv.fr

Les retraites de l'État, c'est aussi

Plusieurs régimes au titre de la retraite, de la réparation ou de la reconnaissance de la Nation dont :

- le régime des allocations temporaires d'invalidité des fonctionnaires (correspondant au risque accident du travail) ;
- le régime des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre ;
- la retraite du combattant ;
- le régime des pensions d'Alsace-Moselle ;
- les traitements attachés à la Légion d'honneur et à la Médaille militaire ;
- ainsi qu'un certain nombre de régimes de retraite ou de réparation en voie d'extinction liés à la seconde guerre mondiale, aux territoires antérieurement sous souveraineté française ou à des établissements publics fermés.

Le régime des retraites

Une offre de services renouvelée, un accompagnement certifié

Le nouveau parcours usager retraite pleinement adopté par les usagers actifs

L'année 2018 a été marquée par la mise en œuvre, à compter du 1er février, d'un nouveau parcours usager retraite, articulé entre services en ligne (retraitesdeletat.gouv.fr, ensap.gouv.fr) et accompagnement humain.

La nouvelle offre de services en ligne dans l'Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public (ENSAP):

- consultation et demande éventuelle de correction du compte individuel retraite (CIR) ;
- demande de départ à la retraite en ligne.

a été plébiscitée par les assurés fonctionnaires de l'État et a eu pour conséquence une augmentation significative des sollicitations des agents en activité.



89 700 appels
+ 33 %
par rapport à 2017



22 500 courriels
+113 %
par rapport à 2017

Tous médias confondus, les contacts ont enregistré une hausse de 41 % ; la part des courriers diminuant de 38 % pour s'établir à 1 800 contre 2 900 en 2017.

Evolution des services accompagnés

Les demandes d'entretien information retraite et de simulation accompagnée certifiée portent davantage sur des dossiers présentant une ou plusieurs spécificités (carrières longues, handicap...).

Plus de 2 500 entretiens information retraite (EIR) ont été effectués en 2018 :

- 96 % l'ont été dans les délais prescrits de 6 mois ;
- 83 jours de délai moyen de réalisation ;
- 74 % ont été réalisés par messagerie ;
- 4 % l'ont été au travers du salon Seniors Atlantique qui s'est tenu à Nantes en novembre 2018.

Plus de 650 simulations ont été élaborées :

- pratiquement 97% l'ont été dans un délai de 30 jours ;
- 8,3 jours de délai moyen de réalisation.

La simulation accompagnée certifiée a de nouveau reçu le label ISO 9001/2015 pour la troisième année.

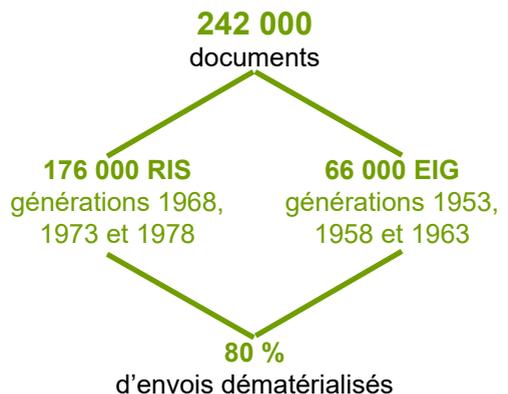
Le taux de satisfaction atteint 96 % pour les bénéficiaires d'un EIR et 97 % pour les simulations accompagnées certifiées.

Une offre de services assurée dans le respect du référentiel Marianne

- 73 % des appels téléphoniques ont été pris en charge en moins de 10 sonneries ;
- 87 % des courriels ont bénéficié d'une réponse en moins d'une semaine ;
- 76 % des courriers ont reçu une réponse en moins de deux semaines.

La campagne du droit à l'information retraite

La campagne systématique d'envoi des relevés de situation individuelle (RIS) et des estimations indicatives globales (EIG), organisée par le SRE et l'ensemble des régimes de retraite, a généré, en 2018 :



Ces documents sont, par ailleurs, accessibles à tout moment dans le compte personnel retraite de chaque usager sur le portail info-retraite.fr.

La relation téléphonique privilégiée par les pensionnés

Les courriers émanant des retraités s'élèvent à 7 900, soit une diminution de 15 % par rapport à 2017. Le volume de contacts, tous médias confondus, reste stable avec 598 300 en 2018 contre 604 900 en 2017.



470 700 appels
- 6 %
par rapport à 2017



119 700 courriels
+ 26 %
par rapport à 2017

La réforme de la gestion des retraites s'accélère

La réforme introduite par le décret n° 2013-39 du 10 janvier 2013 conduit les administrations à transférer progressivement la réception de la demande de pension au service des retraites de l'État selon un calendrier dont l'échéance est fixée en 2020.

Fin 2018, 860 000 comptes sont désormais entrés dans le nouveau processus de gestion, soit la moitié des fonctionnaires civils d'État.

Le renforcement de la qualité des comptes individuels retraite (CIR)

Le SRE prend en charge les demandes de corrections de comptes qui lui sont adressées directement par les fonctionnaires gérés par un employeur passé dans la réforme et dont les comptes ont été préalablement sécurisés (agents de plus de 55 ans). Cette importante activité de mise à jour des CIR est effectuée dans le cadre du droit individuel retraite, d'une demande ponctuelle du fonctionnaire ou lors du contrôle de la demande de départ.

Parallèlement, le SRE a poursuivi en 2018 les travaux concernant la mensualisation du flux d'alimentation des CIR. L'actualisation des comptes réalisée chaque mois permettra une mise à jour contemporaine des CIR. La Direction générale

des douanes et le ministère de la Justice ont été retenus comme pilotes et ont réalisé des tests tout au long du second semestre 2018.

Fin 2018, 2 070 gestionnaires utilisent le portail dédié aux professionnels, Petrel, pour gérer les CIR, effectuer des simulations et préparer les dossiers de départs à la retraite.

Le développement des missions d'accompagnement des employeurs

Un nouveau module de formation a été expérimenté en 2018 afin de sensibiliser les gestionnaires à la retraite de la fonction publique d'État et leur permettre d'alimenter les données des CIR via le portail Petrel en respectant la réglementation et en veillant à la qualité des données.

Outre la prise en charge des évolutions réglementaires, des travaux menés tout au long de l'année 2018 ont contribué à compléter les fonctionnalités offertes par le portail Petrel en permettant notamment de consulter le référentiel des grades tenue par le SRE mais aussi d'évaluer la complexité des dossiers de départs à la retraite. Ces mesures de simplification pour l'employeur permettent de limiter l'envoi des pièces justificatives et d'accélérer le traitement des dossiers.

Les démarches de maîtrise des risques et d'audit s'intensifient

Elles contribuent à la mise en place d'un contrôle interne efficace au sein des trois structures : SRE, employeurs et centres de gestion des retraites (CGR).

Au niveau du SRE et des CGR

Risques maîtrisés en matière de :

- simulation ;
- liquidation des pensions ;
- autorisation de cumul ;
- paiement.

Les règles permettant d'attirer l'attention du gestionnaire sur les points à contrôler sont portées par l'ensemble de la chaîne informatique du SRE.

Des mesures de simplification portant sur le visa de la dépense en CGR ont été lancées par le SRE. La bonne prise en charge des pensions par les services audités autorise une extension à venir de ces mesures.

Accompagnement des employeurs pour la mise en place du contrôle interne

Deux kits de contrôle interne (un spécifique à l'Éducation Nationale et l'autre aux autres administrations) regroupent les outils et la documentation mis à disposition des employeurs dans le portail de gestion Petrel.

Le Service des Retraites de l'État apporte son expertise juridique

En matière de réglementation, le SRE a apporté sa contribution :

- pour la mise en œuvre de nouvelles règles en matière de retraite (relative au secteur contentieux, extension aux militaires du dispositif de cessation anticipée d'activité au titre de l'amiante, prise en compte des services accomplis dans la réserve opérationnelle) ainsi que du règlement UE n° 2016/679 relatif à la protection des données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018 ;
- pour l'élaboration des décrets n° 2018-935 et n° 2018-936 du 30 octobre 2018 relatifs aux obligations de versement des cotisations et contributions de pensions et aux obligations déclaratives pour les comptes individuels de retraite des fonctionnaires ;
- pour la rédaction des décrets n° 2018-1291 et 2018-1292 du 28 décembre 2018 encadrant le transfert du contentieux des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (PMIVG) vers les juridictions administratives ;
- pour le dispositif réglementaire des nouvelles bascules des employeurs dans le processus de demande directe de pension au SRE ;
- pour la diffusion et la prise en compte des

évolutions apportées par la jurisprudence ;

- pour la mise à jour du référentiel des grades et emplois de l'État liée en particulier au protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les retraites (PPCR) qui a conduit à actualiser plus de 1 200 grades et emplois ;
- en terme d'échanges d'informations avec les régimes de retraite étrangers et le régime de retraite des institutions européennes.

En matière de contentieux, 323 jugements ont été rendus. 290 sont favorables à l'administration, soit près de 90 % des décisions, un taux stable par rapport aux années antérieures. 270 concernaient des pensions civiles et militaires de retraite et 57 des contestations portant sur des pensions civiles d'invalidité, des rentes viagère d'invalidité ou des allocations temporaires d'invalidité.

En 2018, 337 nouveaux recours ont été enregistrés et 619 dossiers étaient en cours d'instance au 31 décembre 2018 dont 57 devant le Conseil d'État.

Le SRE a également été saisi de trois questions prioritaires de constitutionnalité dont aucune n'a donné lieu à renvoi devant le Conseil Constitutionnel.

Les mesures de simplification et de modernisation se poursuivent

Obligation de déclaration des employeurs

Concernant le compte d'affectation spéciale Pensions, le SRE a actualisé les obligations de versement et de déclaration des employeurs pour les harmoniser avec celles du régime général et de la CNRACL et pour tenir compte de l'arrivée de la déclaration sociale nominative (DSN).

Simplification de la procédure de paiement des affiliations rétroactives à l'Ircantec

Une expérimentation a été menée avec succès en partenariat avec le service des retraites de l'Éducation nationale (SREN) en vue d'une généralisation en janvier 2019 à l'ensemble des ministères employeurs.

Participation aux travaux préparatoires de la réforme des retraites

Dans le cadre des travaux visant à mettre en place un régime universel de retraite, dont le

pilotage est assuré par le Haut Commissariat à la Réforme des Retraites dirigé par Jean-Paul Delevoye, le SRE a participé, soit directement, soit en appui de la direction du Budget, aux différents groupes de travail mis en place.

Contribution du SRE au développement des services de l'inter-régimes

Le SRE participe à l'accroissement et à l'amélioration des services proposés par l'ensemble des régimes de retraites sur info-retraite.fr dont les versions successives du simulateur M@rel qui couvrira progressivement, d'ici 2021, les populations spécifiques de la Fonction Publique de l'État.

Mise en place des outils de suivi de la conformité RGPD

Les process métier et les applications informatiques ont été révisés afin de prendre en compte les nouvelles obligations en matière de protection des données personnelles (consentement, sécurisation, droit d'accès et de rectification, effacement, etc.).

Les chiffres clés

Pensions en paiement au 31 décembre 2018

1 984 000

pensions civiles et militaires de retraite de droits directs

484 000

pensions civiles et militaires de retraite de droits dérivés

207 000

pensions militaires d'invalidité, des victimes de guerre et d'actes de terrorisme tous droits

60 000

allocations temporaires d'invalidité

940 000

retraites du combattant

1 300

soldes de réserve

Montants payés en 2018

45 000

millions d'euros au titre des pensions civiles

10 000

millions d'euros au titre des pensions militaires

139

millions d'euros au titre des allocations temporaires d'invalidité

101 600 nouvelles pensions entrées en paiement en 2018

57 000

nouvelles pensions civiles de retraite de droits directs

21 000

nouvelles pensions civiles de retraite de droits dérivés

12 000

nouvelles pensions militaires de retraite de droits directs

7 800

nouvelles pensions militaires de retraite de droits dérivés

2 700

nouvelles pensions militaires d'invalidité, des victimes de guerre et d'actes de terrorisme

1 100

nouvelles allocations temporaires d'invalidité

2 042 000 fonctionnaires, magistrats et militaires cotisent au régime des retraites de l'État (au 31 décembre 2017).

Suivant les recommandations de l'Autorité de la statistique publique suite au renouvellement du label « statistiques publiques » pour cinq ans fin 2017, la rubrique « données statistiques » du site Internet dédié aux retraites de l'État a fait peau neuve en 2018 : davantage de thématiques présentées, croisement des données sur plusieurs axes, illustrations graphiques, définition des données dans un glossaire. Les travaux se poursuivent avec la mise en ligne de fichiers de données permettant des utilisations avancées et le développement d'indicateurs synthétiques par génération.

Retrouvez les données statistiques sur le site [retraitesdeletat.gouv.fr/Professionnels/Les données statistiques/Les chiffres-clés des retraites de l'État](http://retraitesdeletat.gouv.fr/Professionnels/Les donnees statistiques/Les chiffres-clés des retraites de l'État).

97 %

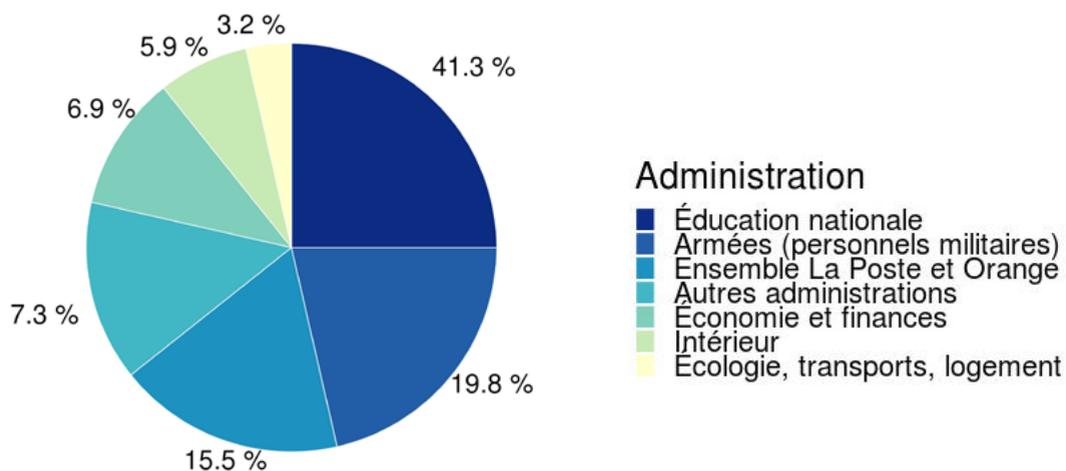
c'est le taux de pensions exemptes d'anomalies avec incidence financière constaté lors des contrôles de supervision a posteriori

2 488 992

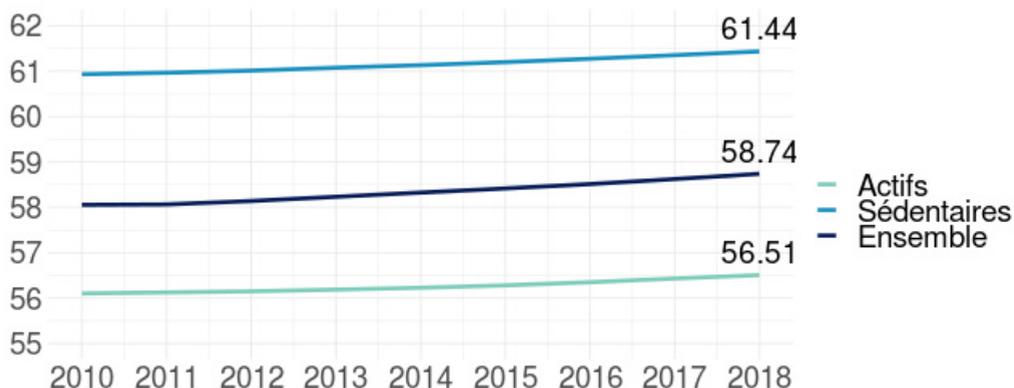
visites sur le site retraitesdeletat.gouv.fr en 2018

r e t r a i t e s

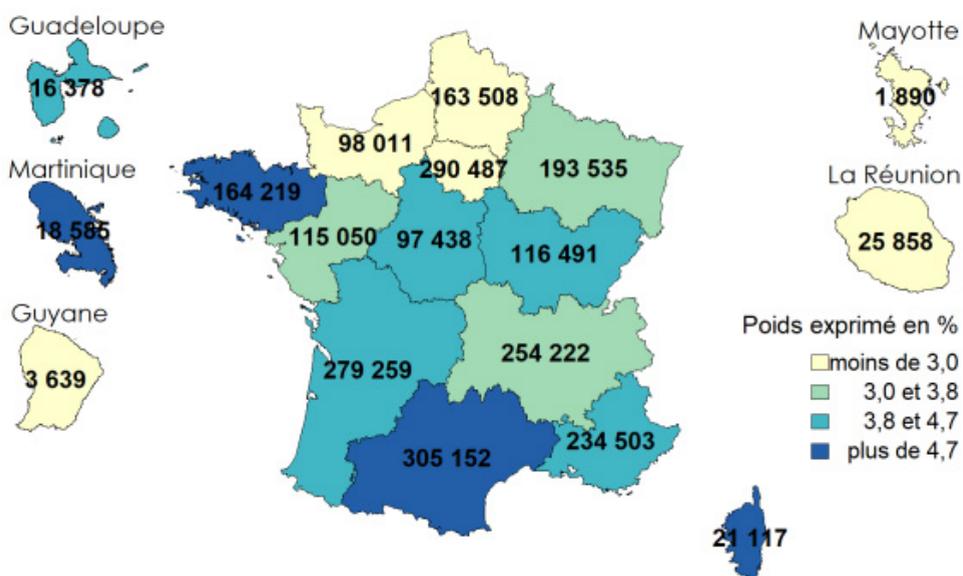
Répartition des pensionnés civils et militaires en paiement au 31 décembre 2018 par administration



Évolution de l'âge moyen à la radiation des cadres des pensionnés civils de droits directs (Départs à la retraite pour ancienneté seule)



Effectif et quotient des pensionnés civils et militaires par rapport à la population régionale





FINANCES PUBLIQUES
RETRAITES
DE L'ETAT